

Démystifier le processus d'élection



Julie Houle, inf. aux.,
Présidente, CIIA
CISSS de Lanaudière

Anya Thuot Crépeau, tech. en administration,
Direction des soins infirmiers
CISSS de Lanaudière

Séquences de la présentation



- Présentation;
- Processus (CISSS de Lanaudière) :
 - Processus commun avec le CECII, mais en cohérence avec le règlement de régie interne du CIIA;
 - Processus d'élection concerne les postes qui composent le CIIA et non le rôle des membres au sein du CIIA;
 - Mise à jour en cours du règlement de régie interne basé sur le [Projet-type de règlement sur la régie interne du CIIA \(OIIAQ, 2020\)](#).
- Plan de communication;
- Questions et commentaires.



Déterminer les tours d'élection

Lister les postes du CIIA et déterminer les postes en élection pour les années à venir.

- *Se baser sur le règlement de régie interne.*

Tours d'élection

	2016	2018	2020 2021 2022	2022 2023 2024	2026	2028	2030	2032	2034	2036	2038	2040	2042	2044	2046	2048	2050	2052	2054	2056
CIIA																				
DSI	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X	
DJ	X	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X
DSAPA	X	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X
DSM-D OU DDI-TSA-DP	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X	
DSP	X		X		X		X		X		X		X		X		X		X	

Processus d'élection

1. Déterminer la date de la possible élection;

- **Règlement de régie interne CISSSLAN** : « Le CIIA détermine annuellement les dates de la tenue de l'élection des membres du comité dont le mandat est échu. Cette élection doit se tenir au moins vingt jours avant la tenue de l'assemblée générale annuelle. ».

2. Obtenir la liste des membres;

- **Règlement de régie interne CISSSLAN** : « La secrétaire du comité s'assure de la mise à jour de la liste des infirmières auxiliaires qui exercent pour le CISSS de Lanaudière qui lui est transmise par le DRHCAJ ou par toute autre personne que ce dernier désigne. Cette liste, mise à jour annuellement et avant chaque élection, contient le nom et le prénom de chaque infirmière auxiliaire ainsi que l'installation où elle exerce principalement. »;
- Interpeller la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

3. Mettre en place un comité d'élection;

- **Règlement de régie interne CISSSLAN** : « *La présidente d'élection et la secrétaire d'élection sont désignées par la présidente du comité au plus tard 60 jours avant la date de l'élection. La présidente d'élection et la secrétaire d'élection ne peuvent pas voter ni être candidates lors de l'élection pour laquelle elles agissent en qualité d'officiers d'élection.* »;
- Le comité d'élection être approuvé par le CECII;
- Principales tâches du comité d'élection :
 - *Signer les documents officiels des élections (présidente d'élection);*
 - *Responsable du scrutin;*
 - *Assurer le suivi du plan de communication à toutes les étapes;*
 - *Etc.*

4. Afficher l'avis de mise en candidature et la liste des membres;

- **Règlement de régie interne CISSSLAN** : « *Au plus tard 30 jours avant la date de l'élection, la présidente d'élection affiche un avis s'adressant à toutes les infirmières auxiliaires qui exercent pour le CISSS de Lanaudière les informant qu'elles peuvent présenter leur candidature pour siéger au CIIA.* »;

But

Combliser les quatre postes d'infirmières ou d'infirmiers au sein du Comité exécutif du Conseil des infirmières et des infirmiers (CÉCII) du CISSS de Lanaudière.
Combliser les trois postes d'infirmières ou d'infirmiers auxiliaires au sein du Comité des infirmières et des infirmiers auxiliaires (CIIA) du CISSS de Lanaudière.

Qui peut poser sa candidature?

Tous les employés du CISSS de Lanaudière qui satisfont les critères ci-dessous :

- Faire preuve de leadership;
- Être engagé et mobilisé;
- Être disponible et présent aux rencontres du comité;
- Faire preuve d'autonomie et de débrouillardise;
- Avoir de la rigueur;
- Faire preuve d'ouverture d'esprit;
- Sens de la critique;
- Être capable de donner son opinion;
- Être capable de travailler en équipe;
- Être capable de mobiliser ses collègues;
- Avoir le goût de relever des défis entourant la pratique en soins infirmiers;
- Connaître les différentes lois en lien avec la pratique en soins infirmiers;
- Être disponible à donner des heures en dehors de ses heures rémunérées;
- Être membre en règle de l'Ordre ou de l'Ordre (selon le poste);
- Avoir un minimum de 5 ans d'expérience en soins infirmiers.

Comment poser sa candidature?

Toutes les personnes désirant poser sa candidature doivent compléter le formulaire prévu à cet effet et le faire signer par deux membres en règle du CII ou du CIIA du CISSS de Lanaudière (selon le poste).

Le formulaire de mise en candidature est disponible sur l'Intranet, sous l'onglet Conseil professionnel / CII ou via l'une des personnes suivantes :

Nom	Téléphone	Local
Anya Thuot Crépeau	450 759-9323, poste 2573	CHDL : local 50-56
Isabelle Presseault	450 654-7525, poste 30112	HPLG : local 00-117

Recevabilité des formulaires de mise en candidature

Pour être recevables, tous les formulaires de mise en candidature doivent être reçus par la présidente d'élection avant le 9 avril 2022 à 16 h selon les modalités mentionnées sur le formulaire. Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas considéré.

Liste des postes en élection

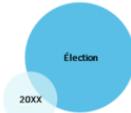
CÉCII	
Direction des soins infirmiers (DSI)	1
Direction des programmes santé mentale et dépendance (DSM-D)	1
Direction des services professionnels (DSP)	1
Direction soutien (DQEPÉ, DSPublique, DRNCA, etc.)	1
CIIA	
Direction des soins infirmiers (DSI)	1
Direction des programmes santé mentale et dépendance (DSM-D) ou	1
Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DOI-TSA-DP)	1
Direction des services professionnels (DSP)	1

Mandat du CII

- Appréhender la qualité des actes infirmiers;
- Donner son avis sur les moyens à prendre pour évaluer et maintenir les compétences des infirmières et des infirmiers;
- Faire des recommandations sur la distribution appropriée des soins par les infirmières et les infirmiers.

- **Règlement de régie interne CISSSLAN :** « L'avis est affiché dans un endroit accessible aux infirmières auxiliaires de chacune des installations du CISSS de Lanaudière. Il comprend :

- Les dates indiquant le début et la fin de la période de mise en candidature (maximum deux semaines);
- L'endroit où l'on peut se procurer des bulletins de mise en candidature;
- Une copie du bulletin de mise en candidature;
- La date fixée pour la tenue de l'élection;
- Les règles et procédures d'élection;
- Le nom de la présidente d'élection et l'endroit où doit être déposé le bulletin de mise en candidature. »



Comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers
Comité des infirmières et des infirmiers auxiliaires
Formulaire de mise en candidature

Je, _____ (prénom et nom complet)
matricule _____ membre en règle du conseil des infirmières et des infirmiers du CISSS de
Lanaudière, souhaite poser ma candidature au poste suivant :

Postes	Choix (X)
CECI	
CIA	

Je reconnais la véracité des informations qui sont inscrites dans ce document et consens à ma mise en candidature pour le poste sélectionné ci-dessus.

J'autorise la présidente d'élection à afficher mon nom, en tant que candidate, ainsi qu'à transmettre cette information à qui de droit, afin de compléter les procédures requises pour l'élection des membres du CECI et du CIA.

Signature du candidat	Titre d'emploi	Date
Personne #1 appuyant la candidature	Signature	Date
Personne #2 appuyant la candidature	Signature	Date

Comment transmettre votre formulaire?

- Par courrier interne : À l'attention d'Anyta Thuot Crépeau, présidente d'élection
Installation #134
Local SC-56
- Par courriel : À l'attention d'Anyta Thuot Crépeau, présidente d'élection
ci.ciasslan@ssss.gouv.qc.ca
- En personne : CHDL : local SC-56
- Par télécopieur : À l'attention d'Anyta Thuot Crépeau, présidente d'élection
450 759-5795

Pour être recevable, tous les formulaires de mise en candidature doivent être reçus par la présidente d'élection avant le XX à 15 h.
Tout formulaire reçu après cette date ne sera pas considéré.



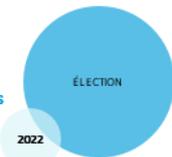
5. Période de dépôt des mises en candidatures;

- **Règlement de régie interne CISSSLAN :** « Toute personne éligible peut présenter sa candidature. Pour être acceptée, une mise en candidature doit être appuyée par deux infirmières auxiliaires qui exercent pour le CISSS de Lanaudière et être déposée avant la fin de la période de mise en candidature. Les personnes qui appuient les candidatures doivent signer le bulletin de mise en candidature. »;
- **Règlement de régie interne CISSSLAN :** « Toutes les infirmières auxiliaires qui exercent pour le CISSS de Lanaudière sont éligibles pour siéger au CIIA. Tout membre élu du CIIA doit être membre en règle de l'OIIAQ. »;
- Pour être recevable, tous les champs du formulaire doivent être complétés et celui-ci doit être transmis à la présidente d'élection avant la date d'échéance.

6. Déclaration d'élection sans opposition et affichage du certificat;

- **Règlement de régie interne CISSSLAN :** « Si le nombre de candidates est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir pour une direction programme, celles-ci sont alors élues par acclamation. Dans le cas contraire, un scrutin doit être tenu pour départager les candidates. »;
- Une première version du certificat est signée (voir diapositive 9).





But

Complir les quatre postes en élections d'infirmières ou d'infirmiers au sein du Comité exécutif du Conseil des infirmières et des infirmiers (CECI) du CISSS de Lanaudière.

Complir les trois postes en élections d'infirmières ou d'infirmiers auxiliaires au sein du Comité des infirmières et des infirmiers auxiliaires (CIIA) du CISSS de Lanaudière.

Comité des infirmières et des infirmiers auxiliaires (CIIA)

Direction des soins infirmiers (DSI)

Nom des candidats

Direction des services professionnels (DSP)

Nom des candidats

Direction des programmes santé mentale et dépendance (DSM-D) ou

Direction des programmes de déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DDI-TSA-DP)

Nom des candidats

Veillez prendre note qu'il n'y aura pas de vote par anticipation et que le vote par procuration est interdit.

Modalités du scrutin

Le votant doit :

- Être inscrit sur la liste des électeurs disponible auprès de la scrutatrice de son installation;
- Indiquer clairement ses choix en cochant un seul candidat pour chacun des postes en élection;
- Insérer son bulletin de vote à l'endroit déterminé par la scrutatrice de l'installation.



7. Déclaration d'élection avec opposition;

- **Règlement de régie interne CISSSLAN :** « *Lorsqu'un scrutin doit être tenu, ce dernier a lieu par scrutin secret. Les membres du CIIA sont élus par les infirmières auxiliaires qui exercent pour le CISSS de Lanaudière. La présidente d'élection affiche, dans chacune des installations de l'établissement, un avis de scrutin dans les dix jours suivant la fin de la période de mise en candidature. Elle définit les modalités du scrutin et s'assure que chaque personne ne puisse voter qu'une seule fois et que son vote soit confidentiel. Le vote par procuration n'est pas autorisé. Sont déclarés élues les personnes obtenant le plus de voix. En cas d'égalité de votes entre les candidates, la présidente d'élection procède à un tirage au sort entre ces candidates.* »;
- Demander un texte des candidates afin de faciliter la prise de décision du membre lors du vote.
- Indiquer les postes en élection, les candidats pour chacun des postes en élection et les modalités du vote.

8. Date limite pour transmettre un ajout à la liste des membres (CECII);

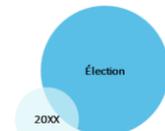
- 10 jours avant l'élection.

9. Élection;

- Plateforme Survey Monkey utilisée.

10. Dépouillement des votes et déclaration des nominations suite à l'élection avec opposition et affichage du certificat;

- **Règlement de régie interne CISSSLAN** : « Sont déclarés élues les personnes obtenant le plus de voix. En cas d'égalité de votes entre les candidates, la présidente d'élection procède à un tirage au sort entre ces candidates. »;
- **Règlement de régie interne CISSSLAN** : « Au terme de l'élection, la présidente d'élection remplit le certificat d'élection prévu à l'annexe VI du présent règlement et au plus tard cinq jours après la fin des élections. Elle transmet l'original à la secrétaire du CECII, après en avoir affiché une copie dans chacune des installations de l'établissement. La présidente d'élection détruit les bulletins de vote immédiatement après l'assemblée générale annuelle des membres. »;
- Deuxième version du certificat est signé.



Comité exécutif du conseil des infirmières et des infirmiers Comité des infirmières et des infirmiers auxiliaires Certificat d'élection

Je, soussignée et présidente d'élection, déclare par la présente que, à la suite de la période de mise en candidature et à la période d'élections, les personnes suivantes sont élues :

Poste	Nom complet	Par acclamation	Suite à un scrutin
CECII			
CIIA			

En foi de quoi, j'ai signé le _____ à _____.



Nom de la présidente d'élection

Signature



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

11. Période de recomptage (CECII);

12. AGA.

- **Règlement de régie interne CISSLAN :** « Si un ou des postes demeurent à pourvoir après l'application des dispositions qui précèdent, ils sont comblés lors de l'assemblée générale annuelle des infirmières auxiliaires qui exercent pour le CISSS de Lanaudière. À défaut, le ou les postes non pourvus sont comblés par les membres élus du CIIA lors de leur première réunion qui suit l'assemblée générale annuelle. »;
- Prévoir un temps de parole pour les candidatures spontanées.

Plan de communication

Joindre le plus grand nombre possible d’infirmières et d’infirmiers auxiliaires.

1. Courriels aux directeurs cliniques;
 - *Période de mise en candidature et élection.*
2. Affichage sur les babillards réservés au conseil;
 - *Toutes les étapes et les résultats des nominations.*
3. Parutions dans l’infolettre de l’organisation;
 - *Toutes les étapes et les résultats des nominations.*
4. Messages sur la page Facebook du conseil;
 - *Toutes les étapes et les résultats des nominations.*
5. Messages dans l’Intranet.
 - *Toutes les étapes et les résultats des nominations.*

Questions et/ou commentaires?

